

SMIRTOM  
DE LA REGION  
DE L'AIGLE  
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	14
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

16 février 2022

OBJET

Délibération N°2022-13

TARIFS

REDEVANCE

SPECIALE 2022

ORDURES MENAGERES

EMBALLAGES

MISE A DISPOSITION

CONTENEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE

Séance du 22 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux février à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BRIANCEAU, GANDAIS, GOUEDARD, HEBERT, JUSZEZAK, LEONARD, MATHIAS, NETZER, PINART.

**Etaient absents excusés :** Mrs BOUILLAULT, COLLET et GOUSSIN.

**Egalement présents :** Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur GOUEDARD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical que pour l'année 2022 il faut fixer des prix concernant la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Ce prix est appliqué au poids et il est déterminé en fonction du coût du service : il intègre le coût de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets. Il est calculé net et sans taxes. Après explication du calcul, le Président propose de fixer le tarif pour l'année 2022 à 266 euros la tonne.

Par ailleurs, Mr Netzer propose de fixer un prix forfaitaire de 15€ H.T. /mois pour la collecte des emballages en porte à porte car il est difficile de facturer ce service au poids. Un tarif spécifique à 10 € H.T. par mois est proposé pour les écoles de la CdC, car les sites sont nombreux. Ce tarif comprend une collecte à la fréquence des ménages, sans limitation de volume.

Enfin, le SMIRTOM propose une mise à disposition de conteneurs 5m3. Il est proposé un forfait de 30€H.T/mois + 40€ H.T à chaque vidage du conteneur.

Après délibération, les membres du bureau syndical valident les tarifs de redevance spéciale 2022 à savoir : 266€/tonne pour les ordures ménagères, le forfait à 15€ HT/mois et 10 € HT/mois pour les écoles de la communauté de communes pour la collecte des emballages en porte à porte et le forfait de 30€ HT/mois pour la mise à disposition d'un conteneur 5m3 ainsi que les 40€ H.T à chaque vidage de ces derniers.

Ces tarifs sont applicables à compter du 01 janvier 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

